

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 401

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	300 000 000	0
Compétitivité	300 000 000	0
Cohésion	400 000 000	0
TOTAUX	1 000 000 000	0
SOLDE	1 000 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Plan de relance » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale, en revenant donc sur l'impact de l'amendement II-27 de première lecture au Sénat, qui conduisait à minorer les crédits de paiement de la mission de 1 Md€ au total.